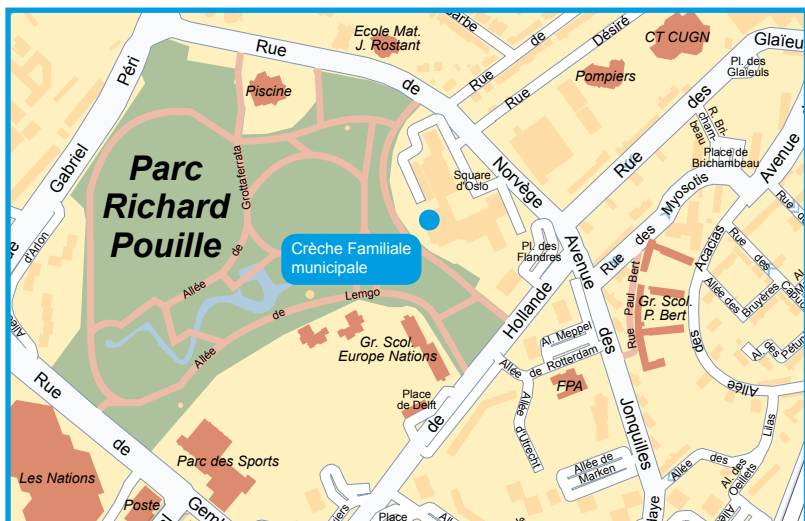


## Plan de situation

**Permanence téléphonique :**  
**lundi, mercredi, vendredi de 8h à 9h**  
**Mardi et jeudi de 13h30 à 14h30**



## Pôle Petite Enfance

Service municipal Petite Enfance  
Hôtel de Ville  
7 rue de Parme  
54500 Vandœuvre  
Tél. 03 83 51 80 00  
[contact@vandoeuure.fr](mailto:contact@vandoeuure.fr)

\* Halte-garderie municipale "Les Alizés"  
Allée de Cologne (Bâtiment B)  
(accès rue de Bavière)  
54500 Vandœuvre  
Tél. 03 83 55 53 44  
[haltegarderie@vandoeuure.fr](mailto:haltegarderie@vandoeuure.fr)

\* Crèche Collective municipale  
"L'Île aux Enfants"  
Rue de Gembloux  
54500 Vandœuvre  
Tél. 03 83 51 03 78  
[creche.collective@vandoeuure.fr](mailto:creche.collective@vandoeuure.fr)

\* Crèche Familiale municipale  
6 square d'Oslo  
(Bâtiment "Les Pies")  
54500 Vandœuvre  
Tél. 03 83 51 09 05  
[crechefamiliale@vandoeuure.fr](mailto:crechefamiliale@vandoeuure.fr)

\* Ludothèque municipale  
1 rue Gabriel Péri  
54500 Vandœuvre  
Tél: 03 83 55 12 08  
[ludotheque@vandoeuure.fr](mailto:ludotheque@vandoeuure.fr)

\* Relais Assistantes Maternelles  
1 rue Gabriel Péri  
54500 Vandœuvre  
Tél. 03 83 50 54 24  
[ram@vandoeuure.fr](mailto:ram@vandoeuure.fr)

[www.vandoeuure.fr](http://www.vandoeuure.fr)



Crèche Familiale  
municipale

# Crèche Familiale municipale

**La Crèche Familiale municipale** est un réseau d'assistantes maternelles agréées, rémunérées par la municipalité, qui assurent l'accueil de 3 enfants maximum, à leur propre domicile.

Elle sont encadrées par une équipe composée d'une infirmière-puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'un pédiatre.

Une équipe de professionnelles compétentes, soucieuses du bien-être et du confort de votre enfant et qui l'entoure durant les trois premières années de sa vie.

## Avantages pour la famille

- un mode de garde près de leur domicile
- un accueil chaleureux et personnalisé de l'enfant lui garantissant une relation affective privilégiée
- le respect de ses rythmes le conduisant à l'autonomie
- les services du médecin-pédiatre attaché à la crèche (rôle de conseil et d'information)
- des repères stables dans un environnement calme et dans la durée, jusqu'à ses 3 ans
- des horaires souples, la fourniture du lait maternisé et de l'alimentation par l'assistante maternelle
- du matériel éducatif, jeux et jouets, cassettes, livres adaptés au développement de l'enfant ; possibilité pour les assistances maternelles de faire découvrir aux enfants la ludothèque et un module de psychomotricité situé à la crèche collective l'Île aux Enfants
- des activités d'éveil animées par l'éducatrice de la crèche et une assistante maternelle ; elles se déroulent par petits groupes autour des 2 ans de l'enfant : éveil musical, piscine, sorties vers l'extérieur (véritable passerelle vers l'école)
- un suivi rigoureux par l'équipe de direction des assistantes maternelles
- leur formation professionnelle continue (premiers secours, hygiène et psychologie)
- un dialogue permanent et direct entre tous les intervenants de la crèche et les parents.

## Trousseau de l'enfant

La famille doit fournir :

- objet transitionnel de l'enfant indispensable pour le rassurer (doudou, sucette...)
- des vêtements de rechange
- des couches
- les biberons et tétines
- des produits de toilette, en cas d'exigence particulière (savon, crème, pommade)

## Frais de garde - Tarifs

Afin que chaque famille ait une participation financière proportionnelle à sa capacité contributive, pour déterminer un tarif horaire, il est appliqué un pourcentage direct sur les revenus année N-2 du foyer.

La participation familiale est déterminée par le Conseil Municipal conformément aux barèmes établis par la Caisse d'Allocations Familiales.

Un contrat d'accueil, précisant les jours, le nombre d'heures de garde par jour, les heures d'arrivée et de départ, est établi entre les parents, l'assistante maternelle et la direction avant l'entrée de l'enfant dans la structure.

